

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 653

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 50 par les mots :

« et de la défense des droits des enfants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble important qu'un représentant d'association défendant les droits des enfants fasse partie de cette formation du CNAOP.